

ton humble, ne vous fiez point à lui, parce qu'il a sept replis de malice dans le fond de son cœur. La pierre est lourde et le sable est pesant; mais la colère de l'insensé pèse encore plus que l'une et l'autre. La colère et la fureur qui éclate est sans miséricorde, et qui pourra soutenir la violence d'un homme emporté? L'impie accuse calomnieusement les pauvres. Celui qui se confie dans l'audace de son cœur est un insensé. L'insensé profuit sa colère toute à la fois; le sage la partage en plusieurs lots. La race des méchants, au lieu de dents, a des épées; elle se sert de ses dents pour déchirer et dévorer ceux qui sont faibles sur la terre et qui sont pauvres parmi les hommes. » *Prov. passim*. Instruit par ces exemples, je n'ai pas voulu rendre morsure pour morsure et user de la loi du talion; j'ai mieux aimé charmer les fureurs de la démençe, et verser dans un cœur empoisonné l'antidote de ce livre. Mais je crains que ce ne soit peine perdue, et que je sois obligé de chanter avec David ces mots pour me consoler: « Les pécheurs se sont éloignés de la justice dès leur naissance, et ils se sont égarés dès qu'ils sont sortis du sein de leur mère. Ils ont dit des choses fausses. Leur fureur est semblable à celle du serpent et de

dens feci. Craticula carbonibus, et ligna igni, et vir maledicus ad tumultum rixæ. Si te rogaverit inimicus tuus, parens vocæ magna, ne consentias ei; septem enim nequitie sunt in anima ejus. Gravis est lapis, et vix portabilis arena; sed ira stulti gravior utroque, crudelis est indignatio, et acuta ira et zelus impatiens est. Impius calumniatur pauperes; et qui confidit in cordis audacia (al. *avaritia*), stultissimus est. Totam iram suam profert insipiens; sapiens dispensat in partes. Filius malus gladius dentes habet, et cultros molas, ut consumat infirmos de terra, et pauperes ex hominibus (*Prov. x, xviii, et al., sec. LXX*). » His ergo doctus exemplis, nolui mordere mordentem, nec vicem talionis implodere; manibus insaniam excantare furibundi, et cæcis libri antidotum venenato pectori infundere (al. *inserere*). Sed verè non nihil proficiens, illud Davidicum cantare compellat, et his me semonibus consolari: « Alienati suat peccatores a vulva, erraverunt ab utero. Locuti

l'aspic, qui se rend sourd en se bouchant les oreilles et qui ne veut point entendre la voix des enchanteurs, pas même celle de l'homme qui sait le mieux l'art d'enchanter. Dieu brisera leurs dents dans leur bouche; le Seigneur mettra en poudre les mâchoires des lions. Ils seront réduits à rien, comme une eau qui passe. Il a tendu son arc, jusqu'à ce qu'ils tombent dans la dernière faiblesse. Ils seront détruits comme la cire que la chaleur fait fondre et couler; le feu est tombé d'en haut sur eux, et ils n'ont plus vu le soleil. » *Psal. LVII, 1 seqq.* Et encore: « Le juste se réjouira en voyant la vengeance que Dieu prendra des impies, et il lavera ses mains dans le sang du pécheur. Et les hommes diront alors: Puisque le juste retire un fruit de la justice, il y a sans doute un Dieu qui juge les hommes sur la terre. » *Ibid. 11*.

44. A la fin de votre lettre, votre main a écrit: « Je désire que vous aimiez la paix. » Ma réponse sera courte: Si vous désirez la paix, déposez les armes. Je puis me rendre à des paroles de douceur, je ne crains pas les menaces. Qu'il y ait entre nous l'unité de foi, et la paix en sera aussitôt la conséquence.

suat falsa, furor illis secundum similitudinem serpentis; sicut aspidis surdæ et obturantis aures suas, que non audiat vocem incantantium et venefici incantantis sapienter. Deus conteret dentes eorum in ore ipsorum; molas leonum confringet Dominus (al. *Deus*). Ad nihilum devenient, tanquam aqua decurrens. Intendit arcum suum, donec infunderentur. Sicut cera que fluit, auferentur; supercecidit ignis, et non viderunt eorum. *Psal. LVII, 1 seqq.* Eliterum: « Letabitur justus, cum viderit vindictam impiorum; manus suas lavabit in sanguine peccatoris. Et dicat homo: si utique est fructus justo, utique est Deus iudicans eos in terra. *Ibid., 41.* »

44. In extrema Epistola scribis manu tua: « Opto te pacem diligere. » Ad quod breviter respondebo: Si pacem desideras, arma depones. Blandientur possum acquiescere, non timeo comminantiem. Si inter nos una fides, et illico pax sequetur.

## DIALOGUES CONTRE LES PÉLAGIENS

### AVANT-PROPOS

1. A peine le perfide Origéniste, condamné dans toute l'étendue du monde chrétien, était-il dompté par Jérôme, que s'allume soudain la guerre Pélagienne, qui s'étend au loin dans toutes les Églises, et force encore notre grand docteur, né pour anéantir les monstres, à se mêler à la bataille, quoique courbé déjà sous le poids des années; il ne devait, j'imagine, y avoir aucune couronne gagnée en étouffant l'hérésie, qu'il n'eût remportée seul, ou le premier de tous. Pélagie, qui avait appris à Rome, d'un certain Rufinus de Syrie, son exécration doctrine, l'importa en Palestine, vers l'an 412 de l'ère chrétienne, et l'enseigna à Jérusalem, dont l'évêque Jean le favorisa; elle y fit des progrès si rapides, que le nom de Pélagiens y fut donné à ses adeptes. Les erreurs capitales de l'hérésie, à ce moment, étaient que les hommes peuvent être sans péché s'ils veulent, que le besoin de la grâce divine est contraire au libre arbitre, et qu'il n'y a pas de péché originel; ce dernier point toutefois parait avoir été alors mis en avant avec moins d'ardeur. Jérôme, dans les livres auxquels il travaillait à cette époque, et surtout dans ses Commentaires sur Jérémie, ne laissa pas échapper toute occasion qui lui était offerte de flageller le détestable orgueil de ces sectaires; mais il s'abstint toujours de nommer les personnes, parce qu'« il aimait mieux les corriger que les diffamer. » Enfin, deux ans après environ, et comme il venait à peine d'achever son premier livre à la louange du Prophète, il tourna sa plume contre l'hérétique, et il écrivit à Clésiphon une lettre que nous avons donnée, sous le numéro 132, dans le premier tome; il y montre que l'*Apathie* est d'origine stoïcienne, la combat vivement et menace les hérétiques, si cette escarmouche ne les amène pas à résipiscence, d'écrire un ouvrage où il éventurerait toutes les mines de cette faction impie. En effet, peu de temps après, à la prière des Frères de Bethléem, il publia les trois livres suivants; exposant, à la manière de Socrate, ce qui pouvait être allégué de part et d'autre pour ou contre l'hérésie, il met en scène deux personnages, Atticus et Critobule, qui soutiennent alternativement la discussion; il peut ainsi développer avec plus de clarté le dogme orthodoxe, et combattre plus efficacement l'hérétique. S. Prosper, dans son poème *Contre les Ingrats*, chante cet exploit en vers d'une élégance remarquable: « Alors aussi l'hôte illustre de Bethléem, dont la bouche n'était étrangère à aucune des grâces de l'hébreu, du grec et du latin, et qui était, par ses mœurs et par sa science, le modèle et le maître du monde, Jérôme, en différents écrits écrasa cet ennemi et fit connaître de quelles ténèbres l'hérésie naissante voulait envelopper la vraie lumière. »

2. En quelle année furent écrits ces dialogues ? Le moine espagnol Orose, qui « s'assit alors aux pieds de Jérôme, » va nous l'apprendre dans son apologie, dont j'expliquerai l'origine en peu de mots, afin de faire comprendre du même coup quelle était en ce temps-là la méthode de la doctrine orthodoxe, son état et son économie, l'importance de ses forces, et le genre d'esprit entraîné par l'hérésie. Comme la question de l'origine de l'âme, controversée en deux sens divers, causait une grande sollicitude aux catholiques, pour couper court à ces fluctuations de l'opinion, S. Augustin pensa qu'il convenait de consulter le plus grand docteur de l'Eglise, Jérôme, et il engagea Orose, qu'il avait alors auprès de lui, à faire le voyage de Jérusalem, pour remettre au célèbre solitaire les lettres que nous donnons sous les numéros 130 et 131 du tome premier de ses œuvres, les traités relatifs aux mérites et à la rémission des pécheurs, et l'épître à Hilaire, écrits où il réfute les erreurs propagées à petit bruit par les adhérents de Pélagé et surtout par Coelestius. Armé de ces documents, Orose alla trouver Jérôme, et lui fit en outre connaître, de vive voix, les mesures prises à Carthage contre Coelestius. La nouvelle de cette démarche ne tarda pas à se répandre, et fit naître, entre les nombreux adhérents de Jérôme et la minorité pélagienne, des dissentiments que voulut apaiser Jean de Jérusalem, qui donna la préférence à l'hérésie. Il manda Orose à Jérusalem, où il convoqua tout le clergé et Pélagé lui-même à un synode, ordonnant à l'un de faire connaître les raisons qu'il apportait d'Afrique contre cette doctrine, à l'autre les arguments favorables à sa cause. J'abrège. Pélagé sûr de la partialité de son juge et des interprètes qui avaient été pris dans sa faction et qui mirent la plus insigne mauvaise foi dans la traduction en grec des paroles latines d'Orose, émit si bien la décision du synode, qu'il fit croire malheureusement à des sentiments d'envie chez son accusateur, ce qui le contraignit à publier une Apologie pour se laver de tout soupçon d'hérésie. Dans cet ouvrage, le prêtre espagnol raconte en détail toutes les phases de cette affaire, et, entre autres choses, fixe la date de ce synode de Jérusalem, le quarante-septième jour avant le commencement de la fête annuelle de la Dédicace du temple de cette ville. Cette fête, au rapport de Nicéphore, *Histor.* lib. viii, se célébrait le quatorze septembre, d'où il a été calculé, par soustraction, que le synode avait eu lieu dans les premiers jours de juillet. Quant à l'année, point de doute : il s'agit de l'an quatre cent quinze ; Orose, en effet, qui était venu cette année-là à Bethléem, fut de retour en Afrique vers le printemps suivant. Or, cette année-là et ce même mois, parlant de ce synode et s'élevant contre cette erreur de Pélagé, qu'un homme peut, s'il veut, observer aisément les commandements de Dieu sans le secours de la grâce : « le bienheureux Jérôme, dit-il, dont tout l'Occident attend la parole comme une rosée pour sa toison, où plusieurs hérétiques ont, malgré sa résistance, enchevêtré les pailles de la discorde, Jérôme a condamné cette erreur dans sa récente lettre à Ctésiphon, et il la réfute encore dans le livre qu'il écrit actuellement sous forme de dialogues. » Il n'est pas permis d'opiner que cet ouvrage ait été remis à l'année suivante, jusqu'au départ d'Orose, qui eut lieu, nous l'avons dit, au printemps. Jérôme lui donna une lettre, la 133<sup>e</sup> de notre recueil, pour Augustin, où il adresse ces mots à l'évêque d'Hippone : « Assurément, dans le dialogue que j'ai publié dernièrement, je me suis souvenu de votre bonté comme elle le mérite. » Cet éloge d'Augustin se trouve à la fin du troisième livre, quand l'ouvrage est près d'être achevé, ce qui fait qu'on ne peut le rapporter qu'à l'année quatre cent quinze.

3. Ces écrits du saint Docteur eurent plusieurs contradicteurs : après Amnians, Pélagé lui-même, lorsqu'il eut trompé le misérable synode de Jérusalem, et enfin Théodore, évêque de Mopsueste. Les élucubrations d'Amnians et de Pélagé ne sont pas, comme on le croit communément, deux écrits différents, mais un même ouvrage, qu'ils avaient fait en collaboration ; il semble, du moins, qu'on pourrait le prouver d'après le témoignage des anciens qui en ont fait mention. Orose appello Amnians l'écuyer de Pélagé : « Debout, dit-il, dans son mons-

trieux orgueil, se tient Goliath (Pélagé), suivi de son écuyer, qui, bien qu'il ne combatte pas lui-même, lui sert toutes les pièces de fer et d'airain qu'il emploie. » Jérôme, dans sa lettre à Augustin, dit qu'Amnians « se repait abondamment des frivoles arguties de l'impiété d'autrui, pour les servir ensuite à son maître. » Gennadius ne le nomme même pas, mais fait mention « des écrits de Pélagé en faveur de son hérésie. » Sigeberl enfin, qui énumère les autres ouvrages d'Amnians, ne lui attribue pas celui qu'il aurait écrit contre Jérôme. Quoi qu'il en soit, la génération suivante laissa se perdre dans l'oubli de méchants libelles né sous de coupables auspices. Le saint Docteur lui-même, après avoir hésité longtemps à les réfuter, finit par le mépris, regardant comme au-dessous de son caractère de « répondre à d'ineptes bagatelles. » Il se contenta de conseiller à Augustin la même attitude, comme étant la plus sage, « afin, dit-il, que nous ne soyons pas obligés de nous mettre en parallèle avec cet hérétique. » Quant à Théodore de Mopsueste, mon compatriote, le cardinal Henri Noricius, auteur d'une histoire de Pélagé, le fait connaître par l'extrait suivant du recueil 117 des Œuvres de Pholius : « J'ai lu un ouvrage de Théodore d'Antioche, qui était évêque de Mopsueste, comme nous l'apprennent quelques-unes de ses lettres ; il est intitulé : *Contre ceux qui prétendent que les hommes sont pécheurs par nature et non par volonté.* Cette controverse en cinq livres est dirigée contre les Occidentaux infectés de cette erreur. Il y raconte que le fondateur de cette hérésie, originaire de l'Occident, habitait à cette époque encore en Orient, et qu'après avoir écrit naguère des livres en faveur de l'hérésie de son invention, il les avait envoyés à ses compatriotes, chez lesquels, par ce moyen, il avait fait beaucoup de partisans à sa manière de voir, empoisonnant ainsi d'opinions absurdes les Eglises jusque-là vierges d'erreur. Nous sommes dans l'incertitude au sujet de l'auteur de ces livres, que Théodore appelle *Aram*. Est-ce le nom ? est-ce un surnom ? Théodore ajoute qu'il a trouvé dans les recueils d'Eusèbe de Palestine un cinquième évangile fabriqué par ce même Aram, qui, en outre, rejetant la version des textes sacrés de l'Ancien Testament sortie de l'accord des Septante, non moins que l'interprétation de Symmaque, d'Aquila et des autres, a osé forger une nouvelle explication qui lui est propre, alors qu'il n'a pas, comme ceux-là, été familiarisé dès le berceau avec la langue hébraïque et qu'il ne s'est pas pénétré de l'esprit de l'Ecriture Sainte ; il lui a suffi de se faire l'écouler de quelques Hébreux de basse condition, pour entreprendre ensuite d'écrire une édition de son cru. » Sauf le nom, le pamphlétaire hérétique ne pouvait désigner plus clairement S. Jérôme ; pour ce qui est du surnom d'Aram qu'il lui donne, il paraît être tiré de ce que, étant de la Pannonie, il habitait en Orient. Le S. Docteur ne répond pas à ce pamphlet ; il semble qu'il ne l'ait pas lu, qu'il n'en ait même pas connu l'existence. Il n'en reste d'ailleurs que quelques extraits, que Marius Mercator supposait écrits contre Augustin, et qu'il a traduits en latin et rapportés dans son *Commoitoire*.

4. Entre autres soins que nous avons apportés à rendre plus grand, selon nos forces, l'attrait de cette œuvre de S. Jérôme, nous avons jugé convenable de transcrire ici, à la suite du dialogue, ces mêmes fragments, afin qu'on connaisse les criaileries d'un homme qui s'imaginait avoir seul la science en partage contre le vainqueur de la secte des Pélagiens (pourquoi hésiterais-je à proclamer cette gloire de l'illustre Docteur ?) Nous avons d'ailleurs sévèrement examiné tout l'ouvrage à la lumière des éditions primitives, et surtout des manuscrits 4,985 de la Bibliothèque Vaticane et 286 de la Reine de Suède, ce dernier très-ancien, grâce auxquels nous avons pu corriger ça et là des inexactitudes de texte admises par nos devanciers.

# DIALOGUE CONTRE LES PÉLAGIENS

Personnages : ATTICUS, catholique, & CRITOBULE, hérétique.

## PROLOGUE

Il écrit, pressé par les instances de ses frères. — Depuis ma lettre à Ctésiphon, *Epist.* 132, en réponse à diverses questions qui m'étaient faites, mes frères m'ont souvent demandé pourquoi je différerais toujours le travail promis, où je devais, disais-je, réfuter la frivole argumentation de ceux qui prêchent l'ἀπάθεια (absence de toutes passions). En effet, il est certain pour tout le monde que c'est là le réveil de la querelle des Stoïciens et des Péripatéticiens, c'est-à-dire de la vieille Académie : selon les uns, les passions, que nous pouvons définir les mouvements dérangés de l'âme, comme le chagrin, la joie, l'espérance, la crainte, peuvent être déracinées et arrachées des âmes des hommes; selon les autres, on les réduit, on les dirige, on les modère, on les soumet au frein, pour ainsi dire, comme les

chevaux indomptés. Ces doctrines, Cicéron les expose tout au long dans ses *Tusculanes*, et Origène s'efforce, dans les *Stromates*, de les mêler à la vérité catholique; sans compter Manès, Pscillien, Evagre l'Ébrite (*All.* l'Hyperbrite) et l'Hyperbrite, Jovinien et les hérétiques de presque toute la Syrie, appelés à tort chez nous *Massaliens* et chez les Grecs *Euchètes*, lesquels prétendent tous que la vertu et la science humaine sont susceptibles d'une perfection qui rend l'homme, je ne dirai pas semblable, mais égal à Dieu; et ils affirment qu'on ne peut plus pêcher, pas même par pensée ou par ignorance, lorsqu'on est arrivé au faîte de cette perfection. Comme dans la lettre que j'ai précédemment écrite à Ctésiphon contre ces erreurs je n'ai eu le loisir que d'effleurer ces questions, le livre

## DIALOGUS ADVERSUS PELAGIANOS

SUB PERSONA

ATTICI CATHOLICI, ET CRITOBULI HERETICI.

## PROLOGUS

1. Scribit motus fratrum expositionibus. — Scripta jam ad Ctésiphontem *epistola* *Epist.* 132, in qua ad interrogata respondi, crebra fratrum expositio fuit, cur promissum opus ultra differerem, in quo pollicitus sum me ad cunctas eorum qui ἀπάθειαν predicant, quæstiones responderum. Nulli enim est dubium quin Stoicorum et Peripateticorum, hoc est, veteris Academiæ ista contentio sit, quod alii eorum asserant πᾶν, quas nos « perturbaciones » possumus dicere : agritudinem, gaudium, spem, timo-

rem eradicari et extirpari posse de mentibus hominum; alii frangi eas, regi atque moderari, et quasi infrenes equos quibusdam lenitate coerceri. Quorum sententias et Tullius in *Tusculanis disputationibus* explicat, et Origènes *Eclesiasticæ veritatis* in *Stromatibus* suis miscere conatur, ut præteream Manichæum, Præscillianum, Evagrium Iberitam (al. *Hiboritam* et *Hyperbortam*), Jovinianum, et totius pene Syriæ hæreticos, quasi sermone gentili (α) διασκευησθεῖς « Massalinos », Græce εὐχέτας vocant; quorum omnium ista sententia est, posse ad perfectionem, et non dicam ad similitudinem, sed æqualitatem Dei humanam virtutem et scientiam pervenire : ita ut asserant se ne cogitatione quidem et ignorantia, cum ad consummationis culmen ascendierint, posse peccare. Et quamquam superiori *epistola*, quam ad Ctésiphontem scripsi contra errores eorum pro an-

(α) *Sermone gentili Messalinos.* Multa verba obtrudunt in contextum Hieronymi veteres editiones Joan. Andreæ, Erasmi et Mariani, qui omnes legere volebant. Quos sermone gentili Abin, et Paania, id est, pervercos et Massitanos, Græce εὐχέτας vocant. Sæpe nomen omnium pene hæreticorum in Syria erat, Messaliani; sive sermone gentili Syriæ Hæreticos vocabant Messalinos. Græce autem εὐχέτας. Præter hæc, omnia alia verba superflua sunt, atque genuino sensu carere. Ms. codex Corb. num. 146 nihil possit præter contextum a nobis editum; conformiter Epiphania lib. vi adversus hæreses, hæres. 80 dicitur: « Messaliani vocantur, id est, εὐχέτας, orantes. Idem habet Theodoritus lib. iv *Eclesiasticæ Histor.* cap. 41: « Μεσσηλιανῶν, Messalianorum eo tempore hæresis exorta est. Εὐχέτας eos vocant, qui nomen illorum in Græcæ linguæ translatare solent. Adit etiam: « Hæbet etiam appellationem, εὐχουσιαστικῶν; entousiastæ enim vocantur. Editoribus vero antiquis servis causa fuit lectio quamplurimum mæcæpellationem Hieronymi, ubi isthæc postea leguntur: quos sermone gentili DEIHCTPAMHNI, id est et pervercos Messalinos Græce ΕΥΧΕΤΑΣ vocant. Sed hic contextus manifeste confectus habetur ex his, que jam diu de Epiphania et Theodoritis. S. Augustinus corrupte legebat Psaltilinos, lib. de Hæresibus licet et rō ita vocari potuissent, quod Psalmo sæpe recitarent, et semper orarent. MARTIAN.

dont la composition appelle maintenant mes soins observera la forme accoutumée des discussions socratiques, exposant ce qui peut être allégué de part et d'autre; la vérité y gagnera en évidence, chaque parti défendant lui-même son opinion. C'est un sentiment personnel à Origène qu'il est impossible que, de la naissance à la mort, la nature humaine ne faillisse pas, et qu'en retour il est possible, quand un homme s'est tourné vers le bien, qu'il arrive à un degré de force suffisant pour ne plus pêcher à l'avenir.

Tertius écrit sans envie. — Je suis, au dire de certains gens, poussé par l'envie à faire ce livre; je réponds en peu de mots que je n'ai jamais épargné les hérétiques, et que je n'ai rien négligé pour faire des ennemis de l'Eglise mes propres ennemis. Helvidius a écrit contre la perpétuelle virginité de Marie. Ai-je été poussé par l'envie à répondre à cet homme que je n'ai jamais vu? Jovinien, dont on évoque maintenant l'hérésie, troubla la foi romaine en mon absence avec si peu d'érudition et de style qu'il eût été plus digne de pitié que d'envie. A celui-là aussi j'ai répondu comme j'ai pu. Rufin mit tout en œuvre pour répandre, non pas dans une ville seulement, mais dans l'univers, les blasphèmes d'Origène et ses livres du πρὸς Ἀρχζῆν, au point qu'il éditâ d'abord la Défense d'Origène par Eusèbe, sous le nom du martyr Pamphile, et, comme si c'était là trop peu, il vomit lui-même un nouveau volume sur ce sujet. Lui porté-je

envie, parce que je lui réponds, et y a-t-il en lui de tels torrents d'éloquence qu'ils puissent me détourner du désir d'écrire et de publier mon œuvre! Palladius, avec une basse méchanceté, s'est efforcé de rajourner la même hérésie, et d'édifier une nouvelle traduction mensongère des Livres hébreux. Porté-je envie à son talent et à sa noblesse? Maintenant encore s'opère le mystère d'iniquité, et chacun babille à son point de vue; moi, je suis le seul que la gloire de tous empêche de dormir, assez misérable pour porter envie même à ceux qui ne méritent pas l'envie. Aussi, afin de prouver à tous que je ne hais pas les hommes, mais les erreurs; que je ne cherche à faire décrier personne, et que je plains surtout le sort de ceux qu'on trompe sous les apparences de la science, j'ai mis en avant les noms d'Atticus et de Critobule, au moyen desquels j'exprime le sentiment des chrétiens et celui de leurs adversaires. Nous tous, les catholiques, nous désirons ardemment la condamnation de l'hérésie, l'amendement des hommes; et, certainement, s'ils persistent dans l'erreur, il y a de la faute, non pas à nous qui écrivons, mais à ceux qui ont préféré le mensonge à la vérité. Eux calomniateurs, dont les médisances retombent sur eux-mêmes, nous répondrons en peu de mots que l'essence de la doctrine manichéenne est de condamner la nature humaine, d'annihiler le libre arbitre, de supprimer le secours de Dieu, ce qui est d'un

primum librum Defensionis Origenis sub nomine Pamphili martyris ederet, et quasi ille parum dixisset, novum pro eo volumen evomeret. Num invidemus ei, quia respondimus, et tanta in eo eloquentia fuisse humana, ut me a scribendi atque dicendi studio detererent? Palladius, scribis acquirite, eandem hæresim instaurare conatus est, et novam translationis Hebræicæ libri calumniam struere. Num et illius ingenio nobilitateque invidemus (al. *invidimus*)? Nunc quoque mysterium iniquitatis operatur, et garrit unusquisque quod sentit: ego solum sum qui cunctorum gloria mordeat; et tam miser ut sui quoque invidiam non merentur invidiam. Uade, ut omnibus probarem me non odisse homines, sed errores, nec aliquorum infamiam querere, magisque dolere vicem eorum qui falsi nominis scientia supplantantur, Attici et Critobuli nomina posui, per quos et nostra pars et adversariorum quid sentiret, exprimerem (al. *exprimerem*). Quia potius omnes qui catholicam sectarum fidem, optamus et cupimus damnari hæresim, homines emendari. Aut certe si in errore volerint permanere, non nostram culpam esse qui scripsimus, sed eorum, qui mendacium præterlerunt veritati. Breviterque calumniatoribus

insigne folie et revient à dire que l'homme est Dieu. Il faut donc rentrer dans la voie royale, afin de ne nous égarer ni à droite ni à gauche; il faut croire que les passions et la volonté de l'homme se gouvernent avec le secours de Dieu. Si quelqu'un fait grand bruit d'être faussement décrié et se vante d'avoir nos sentiments, il prouvera son adhésion à la vraie foi, en condamnant hautement et sans détours ce qui lui est contraire, de peur d'être atteint par ce mot du Prophète: «Après tous ses crimes, la perfide Juda, sa sœur, n'est pas revenue à

respondemus, qui sua in eos maledicta conferunt, Maledictorum esse sententia, hominum damnata naturam, et liberum anfor arbitrium, et adiutorium Dei tollere. Hursusque apertissima insulae, hoc hominem dicere quod Deus est. Et sic inprohendum via regia ut nec ad sinistram nec ad dextram declinemus; appetitumque propria voluntatis, Dei semper credamus auxilio gubernari. Si quis autem falso se infamari clamant, et gloriatur nostra sentire, tunc vere fidei probabit assensum, cum aperte et absque dolo adversa damnaverit, ne audiat illud Pro-

moi de tout son cœur, mais avec mensonge. » *Jerem.* III, 10. Celui qui suit le mal qu'il croit être le bien est moins coupable que celui qui n'ose pas défendre le bien qu'il connaît avec certitude. Si nous ne pouvons supporter les menaces, l'injure, la pauvreté, comment sortirions-nous vainqueurs des flammes de Babylone? Ce que la guerre a conservé, il ne faut pas qu'une fausse paix l'enlève. Je ne veux pas que la crainte me conduise à la perfidie, quand Jésus-Christ m'a laissé la vraie foi pour guide,

pheticum : « El in omnibus his non est conversa ad me pravaricatrix soror ejus Juda ex toto corde suo, sed in mendacio. » *Jerem.* III, 10. Minusque peccati est, sequi malum quod bonum putaveris, quam non audere defendere quod bonum per certo noveris. Qui minas, injuriam, paupertatem ferre non possimus, quomodo flammam Babylonicis (sic. *Babylonius*) vincemus? Quod bellum servavit, pax ficta non invenit. Nolo timore perfidiam discere, cum veram fidem mee Christus reliquerit voluntati.

## LIVRE I.

*L'homme peut-il, s'il le veut, être sans péché? —*

**ATTICUS.** Sont-elles vraies, Critobule, ces deux propositions qu'on me dit se trouver dans vos écrits : L'homme peut, s'il le veut, être sans péché; les commandements de Dieu sont faciles? **CRITOBULE.** Elles sont vraies, Atticus; seulement mes rivaux les comprennent dans un sens, et j'ai parlé dans un autre. A. Mais y a-t-il là quelque chose d'ambigu, qui se prête à des interprétations diverses? Vous avez émis deux propositions : L'homme peut, s'il le veut, être sans péché; les commandements de Dieu sont faciles. Quoiqu'elles aient été émises ensemble, exami-

nons-les pourtant chacune en particulier, afin qu'entre hommes dont la foi paraît être la même, la diversité de langage n'engendre pas la division. C. J'ai dit, Atticus, que l'homme peut, s'il le veut, ne pas commettre le péché. Ai-je prétendu en cela, comme m'en accuse la colonnie, qu'il le peut sans le secours de la grâce divine? Je n'en ai même pas eu la pensée, qui serait un sacrilège. J'ai dit simplement qu'il le peut, s'il le veut, et l'on doit sous-entendre : avec le secours de la grâce divine. A. Dieu est donc en vous l'inspirateur même des mauvaises œuvres? C. Nullement. Mais ce qu'il y a de bon en moi, il me le suggère, et je l'ai-

nem sine peccato esse, si velit; alterum, facilia Dei esse precepta. Licet ergo simul dicta sint, tamen per partes singulas disserantur, ut quorum una videtur fides, nulla sit in sententiarum diversitate contentio. C. Ego, Attice, dixi hominem absque peccato posse esse, si velit, non ut quidam maledici calumniantur, absque Dei gratia (quod etiam maledici sacrilegium est), sed simpliciter posse, si velit, ut subaudiatur cum Dei gratia. A. Ergo et malorum in te operum auctor est Deus? C. Nequaquam ita ut autumas. Sed si quid in me boni habeo, illo suggerente

complis avec son aide. A. Je ne raisonne pas au point de vue de la nature de l'homme; nul ne doute, en effet, que Dieu est le créateur de toutes choses; mais au point de vue de ses actes, et je voudrais votre réponse à cette question : le bien que vous faites est-il votre œuvre, ou l'œuvre de Dieu? C. Il est à la fois mon œuvre et celle de Dieu; j'opère et il m'aide. A. D'où vient l'opinion générale que vous supprimez la grâce divine et que vous affirmez que toutes les actions de l'homme sont le résultat de sa volonté seule? C. Je m'étonne, Atticus, que vous me demandiez à moi-même la cause et la raison de l'erreur d'autrui, et que vous cherchiez dans mes écrits ce qui n'y est pas, quand on voit clairement ce que j'ai écrit. J'ai dit que l'homme peut, s'il le veut, ne pas tomber dans le péché. Ai-je ajouté : Sans le secours de la grâce divine? A. Parce que vous n'avez pas ajouté : avec ou sans le secours, vous passez pour le nier. C. Mais au contraire, puisque je ne le nie pas, on doit penser que je l'admets. On ne doit pas nous accuser de nier tout ce que nous ne disons pas. A. Vous croyez donc que l'homme, s'il le veut, peut, avec le secours de la grâce divine, ne pas commettre le péché? C. Non-seulement je le crois, mais je le proclame volontiers. A. Il est donc dans l'erreur, celui qui supprime la grâce divine? C. Il est dans l'erreur. Bien plus, il est un impie, puisque Dieu gouverne toutes choses, et que notre être et notre volonté propre sont un bienfait de ce Dieu créateur. Si nous possédons le

libre arbitre et si nous inclinons au bien ou au mal par un choix de notre volonté propre, c'est une faveur de Celui qui nous a ainsi faits à son image et à sa ressemblance.

*Que faut-il attribuer à la grâce divine? —* A. Nul ne doute que Dieu, qui a tout créé, ne soit l'arbitre de toutes choses, et que tout ce que nous avons doit être attribué à sa bienfaisance. Mais le rôle de la grâce divine, le bornez-vous à un privilège accordé à notre condition, ou pensez-vous qu'il s'exerce à propos de chacun de nos actes; en un mot, croyez-vous que nous usons de son aide en toutes choses, ou bien qu'une fois dotés par lui du libre arbitre, nous faisons ce que nous voulons, comme nous voulons, ou par nos seules forces? Je sais, en effet, que la plupart d'entre vous rapportent toutes choses à la grâce de Dieu, non point chacune en particulier, mais toutes en général, c'est-à-dire qu'ils voient son intervention puissante, non pas dans chacun de nos actes, mais dans le seul fait de nous avoir créés libres? C. Vous distinguez à tort deux choses que j'admets également : Nous avons été créés tels que nous sommes, par un effet de la grâce divine, et cette même grâce nous aide et nous soutient dans chacune de nos actions. A. Il est donc notoire pour nous que, dans les bonnes œuvres, nous sommes déterminés par notre volonté propre et soutenus par le secours de Dieu; dans les mauvaises, par l'aide du diable. C. Bien, là-dessus nous sommes d'accord. A. Ils pensent donc mal, ceux qui nient le secours de Dieu dans

et adjuvante completur. A. Non de natura quaro, sed de acti. Quis enim dubitat Deum omnium Creatorem? Hoc mihi respondeas velim: quod agis bonum, tuum est, an Dei? C. Meum est, et Dei; ut ego operer et ille adjuret. A. Et quomodo licet omnium opinio est, quod Dei auferat gratiam, et quidquid homines agimus, propria tantum asserat voluntatis? C. Miror, Attice, cur erroris alieni a me causam rationemque fugites, et id quæras quod scriptum non est, cum perspicuum sit quod scripserim. Dixi hominem sine peccato esse posse, si velit. Numquid addidi, absque Dei gratia? A. Sed ex eo quod non addidisti, videris negare. C. Imo ex eo quod non negavi, dixisse existimandum sum. Neque enim quidquid non dicimus, negare abstrahendi sumus. A. Concleris ergo posse hominem sine peccato esse, si velit, cum Dei gratia? C. Non solum fateor; sed et libere proclamo. A. Errat ergo qui Dei gratiam tollit? C. Errat. Quin potius archibendum est impium, cum Dei nuntia omnia gubernentur, et hoc quod sumus et habemus appetitum propria voluntatis. Dei conditoris sit beneficium. Ut enim liberum possidemus arbitrium, et vel ad bonum, vel ad malam partem

declinemus propria voluntate; cuius est gratia, qui nos ad imaginem et ad similitudinem sui tales condidit.

*2. Num gratia Dei tribuendum? —* A. Nulli, o Critobule, dubium est, ex ejus cuncta pendere iudicio, qui creator est omnium, et quicquid habemus, illius beneficio deprendunt. Sed quæro, hoc ipsum quod Dei asseris gratia, utrum ad conditionis referas beneficium, an in singulis rebus potius esse quæramus, ut scilicet illius in omnibus utamur auxilio; an semel ab eo liberi arbitrii conditi, nostra voluntate vel viribus agamus quod volumus? Novi enim, plerisque vestrum ita ad Dei cuncta referre gratiam, ut non in partibus, sed in genere, hoc est, nequaquam in singulis rebus, sed in conditione arbitrii intelligant potestatem. C. Non est ita ut autumas, quod talia condidit sumus, et per singula opera illius adminiculo faciamur. A. Constat ergo inter nos, in his operibus potestatem propriam voluntatem, Dei nos niti auxilio, in malis diaboli. C. Constat, et super hoc nulla contentio est. A. Male ergo sentiam, qui per singulas res quas agimus, Deus auferat adju-

nos actions, et qui, par des interprétations perverses, ou plutôt ridicules, du Psalme : « Si le Seigneur ne bâtit pas la maison, en vain travaillent ceux qui la bâtissent ; si le Seigneur ne garde pas la cité, en vain veillent ceux qui la gardent, » *Psalm. cxxvii, 1, 2*, et d'autres textes semblables, s'efforcent de leur donner un sens détourné ?

*Nécessité du secours de Dieu en chaque chose.* — C. Qu'avez-vous besoin de me parler contre les autres, puisque vous avez ma réponse ? A. Votre réponse, en quel sens ? Pensent-ils bien ou mal ? C. Et quelle nécessité y a-t-il à ce que je mette en avant mon opinion contre d'autres ? A. La suite de la discussion et la logique de la vérité. Ignorez-vous que tout ce qui se dit est ou n'est pas et se range du côté du bon ou du côté du mauvais ? Il faut donc avouer, bon gré, mal gré, si ce que disent ceux sur lesquels je vous interroge est bien ou mal dit. C. S'il nous faut recourir au secours de Dieu dans chacune de nos actions, nous ne pouvons donc, sans l'aide divine, ni aiguïser le style pour écrire, ni l'émousser ensuite avec la pierre ponce, ni former les lettres sur les tablettes, ni nous taire, ni parler, ni nous asseoir, ni nous lever, ni marcher, ni courir, ni manger, ni jeûner, ni pleurer, ni rire, ni faire toute autre chose semblable ? A. A mon avis, il est évident qu'on ne le peut pas. C. En quel donc avons-nous le libre arbitre, et la grâce de Dieu demeure-t-elle intacte en nous, si nous ne pouvons même cela sans le secours divin ?

torium, et illud quod Psalmista canit : « Nisi Dominus edificaverit domum, in vanum laborant qui edificaverunt eam. Nisi Dominus custodierit civitatem, frustra vigilat qui custodit eam ; » *Ps. cxxvii, 1, 2* ; et cetera hujusmodi, perversis interpretationibus, imo risu dignis, ad alios sensus detorqueantur.

3. *In singulis rebus Dei opus esse adiutorio.* — C. Quid mihi necesse est contra alios dicere, cum meum responsum habes ? A. Tuum responsum cumjunctum est : Eos bene sentire, an male ? C. Et que me cogit necessitas, ut contra alios promam sententiam ? A. Disputationis ordo et ratio veritatis. An ignoreas omnia quod dicitur, aut esse, aut non esse ; et aut fateri bona, aut mala debere numerari ? Hoc ergo de quo interrogo, aut bene dici, aut male, ingratissimum fatendum est. C. Si in singulis rebus quis gerimus, Dei utendum est adiutorio, ergo et calamum temperare ad scribendum, et temperatum pumice terere, manumque aptare litteris, tacere, loqui, sedere, stare, ambulare, currere, comedere, jujunare, flere, ridere, et cetera hujusmodi, nisi Deus juverit, non poterimus ? A. Juxta meum sensum non posse perscrutari est. C. In quo igitur liberum habemus arbitrium, et Dei in nos gratia custoditur, si ne hoc quidem absque Deo possumus facere ?

4. *Quomodo datum liberum arbitrium. Libertati non officit Dei gratia.* — A. Non sic donata est liberi arbitrii gratia, ut Dei per singula tollatur adiumentum. C. Non tollitur Dei adiutorium, cum creatura ex semel dati liberi arbitrii gratia consentitur. Si enim absque Deo, et nisi per singula ille me juverit, nihil possum agere : nec pro bonis me juste operibus coronabit, nec affliget pro malis ; sed in utroque eum vel respiciat, vel damnetur auxiliium. A. Die ergo simpliciter, cur Dei aures gratiam ? Quidquid enim tollis in partibus, necesse est ut et in genere neges. C. Non nego gratiam, cum ita me a Deo asseram conditum, ut per Dei gratiam meae datum sit voluntatis, vel facere quid, vel non facere. A. Dornitatur ergo Deus in operibus nostris, semel data liberi arbitrii potestate : nec orandus est, ut in singulis operibus nos juvet, cum voluntatis nostrae sit et proprii arbitrii, vel facere si volumus, vel non facere si nolumus.

5. *C. Quomodo in ceteris creaturis conditionis ordo servatur ; sic concessa semel liberi arbitrii potestate, nostra voluntati omnia derelicta sunt.* A. Ergo, ut dixi, non debeo a Deo per singula auxilium deprecari, quod semel meo datum est iudicio ? C. Si in omnibus ille cooperatur, non est meum, sed ejus qui adjuvat, imo qui in me cooperatur : praesertim cum absque eo facere nihil possim. A. Oro te, non legisti : « Non enim voluntatis, neque currentis, sed miserentis est Dei ? » *Rom. ix, 16*. Ex quibus intelligimus nostrum quidem esse velle et currere ; sed ut voluntas nostra compleatur et cursus, ad Dei misericordiam pertinet, atque ita fieri, ut et in voluntate nostra et in cursu, liberum servetur arbitrium, et in consummatione voluntatis et cursus, Dei cuncta potentia relinquatur. Scilicet nunc mihi Scripturarum testimonia replicanda sunt, quomodo per singula Dei a sanctis flagitaretur auxilium et in singulis operibus suis, illo adiutore et protectore nisi desiderarent. Lege totum Psalterium, omnes sanctorum voces, nihil erit, nisi ad Deum in cunctis operibus deprecatio. Ex quo perspicue ostenditur te, aut Dei negare gratiam, quam tollis in partibus ; aut si in partibus dedecit, quod nequamquam te velle manifestum est, in nostram sententiam transire, qui sic liberum homini servamus arbitrium, ut Dei per singula adiutorium non negemus.

6. *Strangulat Pelagianorum dogma.* — C. Captiosa ista est conclusio, et de dialecticorum arte descendens. Mihi autem nullus auferre poterit arbitrii potestatem, ne, si in operibus meis Deus adiutor existerit, non mihi debeatur merces, sed et qui in me operatus est. A. Fruere liberi arbitrii potestate, ut contra Deum seruas linguam tuam, et in eo liberum probe, si tibi licet blasphemare. Verum super hoc quid sentias, nulli dubium est, et praestigia confessionis tuae apertissima luce clarescunt. Nunc revertamur ad id, unde disserere cepimus. Die mihi, si tibi videtur, hoc quod cum Dei adiutor paulo ante dicebas, posse hominem non peccare si velit, in perpetuum dicas, an et tempus et breve ? C. Superflua interrogatio est. Si enim ad tempus et breve dixeris, nihilominus referetur ad perpetuum. Quidquid enim ad breve dederis, hoc concedes et in perpetuum. A. Quid dicas, non satis intelligo. C. Hanc durus es, ut manifesta non sentias ?

7. *Nam ad tempus an in perpetuum abstinere homo a peccato possit ?* — A. Non me videt necire quod nescio. Et de quo futura est disputatio, debet inter utroque convenire quem sensum habeat. C. Ego hoc assero, qui potest uno die ac abstinere a pec-

pète, je ne dois donc pas implorer l'assistance de Dieu pour chaque action, puisque tout a été définitivement remis à mon discernement ? C. S'il coopère en toutes choses, les actions ne sont pas de moi, mais de lui qui m'aide, bien plus, qui coopère en moi, surtout si je ne puis rien faire sans lui. A. N'avez-vous point lu que « cela ne dépend ni de celui qui veut, ni de celui qui court, mais de Dieu qui a fait miséricorde ? » *Rom. ix, 16*. Nous comprenons par là que notre loi est de vouloir et de courir ; mais il dépend de la miséricorde de Dieu que notre volonté et notre course s'accomplissent, en sorte que, dans la volonté et dans la course, c'est le libre arbitre qui s'exerce, et que, dans la consommation de la volonté et de la course, tout est laissé à la puissance de Dieu. Je pourrais ici montrer, par de nombreux passages des Ecritures, que les saints invoquent le secours de Dieu à chaque pas et désirent l'avoir pour auxiliaire et pour protecteur de chacune de leurs actions. Lisez tout le Psautier et toutes les paroles des saints, et vous n'y trouverez pas autre chose qu'une constante prière à Dieu pour invoquer son appui. D'où il suit clairement, ou que vous niez la grâce divine, que vous supprimez dans le détail, ou que, si vous l'admettez dans le détail, ce que vous dites clairement ne pas faire, vous vous rangez, à notre avis, à nous qui conservons le libre arbitre à l'homme de manière à ne pas nier le secours de Dieu dans chaque action.

6. *Strangulat Pelagianorum dogma.* — C. Captiosa ista est conclusio, et de dialecticorum arte descendens. Mihi autem nullus auferre poterit arbitrii potestatem, ne, si in operibus meis Deus adiutor existerit, non mihi debeatur merces, sed et qui in me operatus est. A. Fruere liberi arbitrii potestate, ut contra Deum seruas linguam tuam, et in eo liberum probe, si tibi licet blasphemare. Verum super hoc quid sentias, nulli dubium est, et praestigia confessionis tuae apertissima luce clarescunt. Nunc revertamur ad id, unde disserere cepimus. Die mihi, si tibi videtur, hoc quod cum Dei adiutor paulo ante dicebas, posse hominem non peccare si velit, in perpetuum dicas, an et tempus et breve ? C. Superflua interrogatio est. Si enim ad tempus et breve dixeris, nihilominus referetur ad perpetuum. Quidquid enim ad breve dederis, hoc concedes et in perpetuum. A. Quid dicas, non satis intelligo. C. Hanc durus es, ut manifesta non sentias ?

7. *Nam ad tempus an in perpetuum abstinere homo a peccato possit ?* — A. Non me videt necire quod nescio. Et de quo futura est disputatio, debet inter utroque convenire quem sensum habeat. C. Ego hoc assero, qui potest uno die ac abstinere a pec-

Il presse vivement la doctrine des Pélagiens. — C. Conclusion captieuse et qui sent l'artifice des dialecticiens. Nul ne pourra m'enlever le libre arbitre, à moins de dire que, si Dieu m'aide dans mes œuvres, la récompense ne m'est pas due, mais revient à celui qui a opéré en moi. A. Jouissez de votre libre arbitre pour armer votre langue contre Dieu, et, s'il vous plaît de blasphémer, prouvez en cela que vous êtes libre. Mais votre opinion à ce sujet ne fait doute pour personne, et les artifices de votre profession de foi sont percés à jour. Revenons maintenant au point d'où est parti le débat. Dites-moi si vous pensez que l'homme, qui peut, s'il veut, disiez-vous tout-à-l'heure, ne pas tomber dans le péché avec le secours de Dieu, a ce pouvoir pour toujours, ou pour un temps court et limité ? C. Question superflue. Si je dis que c'est pour un temps limité, cela ne s'étendra pas moins à toujours. En effet, si vous accordez pour un temps, vous accordez aussi pour toujours. A. Je ne comprends pas suffisamment vos paroles. C. Etes-vous si dur, que vous ne compreniez pas l'évidence ?

*L'homme peut-il être exempt de péché pour un temps ou pour toujours ?* — A. Je n'ai pas honte d'ignorer ce que je ne sais pas ; et nous devons être bien d'accord sur le sens de ce qui va être l'objet de notre discussion. C. Voici mon assertion : Celui qui peut être exempt de péché un jour, peut également l'être deux ; celui qui peut

l'être deux, peut aussi l'être trois; celui qui peut l'être trois, peut l'être trente; et ainsi de suite, trois cents, trois mille, et tout le temps qu'il voudra l'être. A. Biles donc sans détours que l'homme, s'il veut, peut être perpétuellement exempt de péché. Mais pouvons-nous tout ce que nous voulons? C. Nullement. Je ne puis pas tout ce que je veux, et je dis seulement que l'homme peut être sans péché, s'il veut. A. Répondez-moi, je vous prie: Croyez-vous que je sois un homme ou une bête sans raison? C. Emettre un doute sur votre condition d'homme, ce serait avouer que je suis moi-même un animal sans raison. A. Puis donc que je suis homme, vous l'avouez, d'où vient que je pêche, alors que je veux ne pas pécher, que je désire ardemment de ne pas pécher? C. Parce que votre volonté est imparfaite. Si vous vouliez véritablement, il est certain que vous ne tomberiez pas en faute. A. Vous donc qui m'accusez de ne pas désirer véritablement, vous êtes sans péché, ayant le désir réel à ce sujet? C. Comme s'il s'agissait de moi, qui m'avoue pécheur et grand pécheur, quand je dis que ceux qui veulent ne pêchent pas!

*Pas d'exemple d'homme impeccable.* — A. Par conséquent, de votre aveu et du mien, vous qui me répondez et moi qui vous interroge, nous sommes pécheurs? C. Mais nous pouvons ne pas l'être, si nous voulons. A. J'ai dit que j'ai la volonté de ne pas pécher, et il est évident que

catto, posse et altero; qui duobus, posse et tribus; qui tribus, posse et tringinta; alique hoc ordine posse et trecentis, et tribus millibus, et quandocumque se voluerit abstinere. A. Dic ergo simpliciter posse hominem in perpetuum esse sine peccato si velit. Possuntne omnes quod volumus? C. Nequaquam. Neque enim possum quicquid voluero; sed hoc solum dico, hominem sine peccato posse esse, si velit. A. Quæro ut mihi respondeas. Hominem me putas, an belluam? C. Si de te ambigo, utrum homo, an bellua sis, ipse me belluam confitebor. A. Si ergo, ut dicis, homo sum, quomodo cum velim, et satis cupiam non peccare, delinquo? C. Quia voluntas imperfecta est. Si enim vere velles, vere utique non peccares. A. Ergo tu qui me arguis non vere cupere, sine peccato es, quia vere cupis? C. Quasi ego de me dicam, quem peccatorem esse confiteor, et non de paucis et raris, si qui voluerint non peccare.

*Ejus rei nullum exemplum.* — A. Interim ex meo inique iudicio, et ego qui interrogo, et tu qui respondes, peccatores sumus. C. Sed possumus non esse si velimus. A. Dixi me velle non peccare, te quoque hoc sentire non dubium est. Quomodo ergo

vous l'avez comme moi. Comment donc ce que nous voulons l'un et l'autre, nous ne le pouvons ni l'un ni l'autre? C. Parce que nous ne voulons pas pleinement. A. Montrez donc parmi nos ancêtres ceux qui ont pu parce qu'ils ont voulu pleinement? C. Ce n'est pas chose facile. Quand je dis que l'homme peut être sans péché, s'il veut, je ne prétends pas que des hommes aient atteint ce but; simplement, je dis que l'homme peut, s'il veut. *Pouvoir être*, en grec *ἔδυναμις*, la possibilité, est en effet autre chose que *être*, *ἔσθαι*, l'acte lui-même. Je puis être médecin, mais je ne le suis pas; je puis être orfèvre, mais je n'ai pas encore appris cet art. Tout ce que je puis être, bien que je ne le sois pas encore, je le serai si je veux.

*Ce qui ne doit jamais être est-il possible?* — A. Autre chose est un art, autre chose ce qui est au-dessus de l'art. La médecine, le travail de l'or et les autres arts se rencontrent dans plusieurs; mais être sans cesse exempt de péché, cela n'appartient qu'à la seule puissance divine. Par conséquent, on cite un exemple d'hommes qui aient été sans cesse sans péché; ou, si vous ne pouvez le citer, confessez la faiblesse humaine, et ne vous égalez pas à Dieu, en trompant les oreilles des sots par votre distinction entre *être* et *pouvoir être*. Qui vous accordera que l'homme peut faire ce qu'aucun homme n'a pu jamais? N'êtes-vous pas vous-même imbu des ruses de la dialectique? Si l'homme peut, le non pouvoir

non potest, posse subvertitur. Aut concedo mihi aliquem potuisse, quod fieri posse contendis; aut si nullus hoc potuit, invitus teneberis, nullum posse, quod possibile iactas. Inter Diodorum et Chrysippum valentissimos dialecticos *ἔπι δυνάτου* ista contentio est. Diodorus id solum posse fieri dicit, quod aut sit verum, aut verum futurum sit. Et quiddam futurum sit, id fieri necesse esse. Quiddam autem non sit futurum, id fieri non posse. Chrysippus vero et que non sunt futura, posse fieri dicit: ut franci hoc margaritum, etiam si id nunquam futurum sit. Qui ergo aiunt hominem posse esse absque peccato si velit, non poterunt hoc verum probare, nisi futurum docuerint. Cum autem futura incerta sint omnino, et maxime ea que nunquam facta sunt, perspicuum est eos id futurum dicere, quod non sit futurum; Ecclesiaste hanc confirmante sententiam: « Omne quod futurum est, iam factum est in priori sæculo. »

*10. Possibilia Dei mandata.* — C. Oro te, ut hoc mihi respondeas: possibilia Deus mandata dedit, an impossibilia? A. Cerno quia tu tendas assertio. Sed de hoc in posterioribus disserendum est, non dum miscemus questionibus questiones, obscuram ad identibus intelligentiam relinquamus. Reservato igitur hoc quod fatemur possibilia Deum dedisse mandata, ne ipse auctor injustitia sit, si id exigat fieri, quod fieri non potest, nunc illud imple quod propo-

disparait; s'il ne peut pas, *pouvoir* n'existe plus pour lui. On prouve que quelqu'un a pu ce que vous prétendez possible; ou, si personne ne l'a pu, il sera vrai, malgré vous, que personne ne peut ce que vous proclamez possible. Cette discussion sur le possible a été agitée entre deux très-fameux dialecticiens, Diodore et Chrysippe. Diodore soutient que cela seul peut être fait, qui est ou qui sera vrai; que tout ce qui doit être, il est nécessairement possible de le faire, tandis qu'on ne peut faire ce qui ne doit pas être. Chrysippe au contraire dit qu'on peut faire même ce qui ne doit pas être, comme briser un diamant, alors même qu'on n'y parviendra jamais. Ceux donc qui avancent que l'homme peut être sans péché s'il veut, ne prouveront que cela est vrai qu'en démontrant que cela sera. Mais comme l'avenir est incertain, surtout quant aux choses qui n'ont jamais été faites, il est clair qu'ils prédisent un événement qui n'arrivera pas. Cette maxime est de l'Ecclesiaste: « Tout ce qui doit arriver a déjà été fait dans les temps antérieurs. »

*Possibilité des Commandements de Dieu.* — C. A mon tour, laissez-moi vous poser une question: Dieu nous a-t-il ordonné des choses possibles ou impossibles? A. Je vois où tend votre assertion. Mais ce point doit être discuté plus tard; en mêlant les questions aux questions, nous jetterions l'obscurité dans l'intelligence des auditeurs. Donc, sous la réserve de notre croyance, qui est que les commandements de Dieu sont

possibles, sans quoi il serait lui-même une source d'injustice s'il exigeait que ce qui est impossible fût fait, achevez d'éclaircir maintenant votre proposition que l'homme peut être sans péché s'il veut. Ou vous citez ceux qui l'ont pu; ou, si personne ne l'a pu, évidemment vous avouerez que l'homme ne peut être toujours sans péché. C. Puisque vous me contraignez de citer un exemple que rien ne m'oblige à citer, arrêtez-vous; je vous prie, à ces paroles de Notre-Seigneur: il a dit qu'un chameau peut passer plus facilement par le trou d'une aiguille qu'un riche entrer dans le royaume des cieux. *Matth. xix et Marc. x.* Pourtant il dit que ce qui n'a jamais été fait peut être fait. Un chameau, en effet, n'est jamais passé par le trou d'une aiguille. A. J'ai lieu de m'étonner qu'un homme sage ait mis en avant un texte qui se tourne contre lui. En effet, il ne s'agit pas là d'une chose qui ne peut pas être faite; c'est une comparaison de l'impossible avec l'impossible. De même qu'un chameau ne peut passer par le trou d'une aiguille, de même le riche n'entrera pas dans le royaume des cieux. C'est-à-dire que si vous pouvez démontrer qu'un riche entrera dans le royaume des cieux, il s'en suivrait qu'un chameau passerait par le trou d'une aiguille. Et ne m'opposez pas Abraham que l'ancien Testament dit avoir été riches, lesquels riches sont entrés dans le royaume des cieux, puisqu'ils ont cessé d'être riches, en ce qu'ils ont consacré leurs richesses

tur hoc quod fatemur possibilia Deum dedisse mandata, ne ipse auctor injustitia sit, si id exigat fieri, quod fieri non potest, nunc illud imple quod propo-

Aut enim dabis eos qui poterunt; aut si nullus potuit, liquido confiteberis hominem in perpetuum vitare peccato non posse. C. Quoniam urges me, ut dem quod dare non debeat, illud, queso, considera, quod Dominus dixit facilius camelam per foramen acus intrare posse, quam divitem in regnum celorum. *Mat. xix et Marc. x.* Et tamen dixit fieri camelam quod nunquam factum est. Neque enim habetis unquam per foramen acus ingressus est. A. Miror hominem prudentem proposuisse testimonium, quod contra se faciat. In hoc enim non quod fieri possit, dictum est, sed impossibilem impossibili comparatum. Quomodo enim camelus non potest intrare per foramen acus, ita et dives non ingreditur in regna celorum. Aut si poteris ostendere, quod dives ingreditur regna celorum, sequitur ut et cæteros, quos in veteri Testamento divites legitimus, etiam intrare per foramen acus. Nec mihi Abraham et exemplum proponas, qui divites ingressi sunt regna celorum, cum ipsi (al. *spisus*) divites ad bona uter-

à de bonnes œuvres; ou plutôt, puisqu'ils ont possédé la fortune, non pas pour eux, mais pour le prochain, on doit plutôt leur donner le nom d'intendants de Dieu, que celui de riches. Pour nous, recherchons la perfection de l'Évangile, dont voici le précepte : « Si vous voulez être parfait, allez, vendez tout ce que vous avez, donnez le prix aux pauvres, revenez et suivez-moi. » *Math. xix, 21.*

*Réponse à l'objection tirée du précepte de Notre-Seigneur. Fausse application des exemples de Job, Zacharie, Elisabeth.* — C. A votre insu, vous tombez dans votre propre filet. A. En quoi? C. Sur la parole du divin Maître, vous affirmez que l'homme peut être parfait. Quand il dit : « Si vous voulez être parfait, vendez ce que vous avez, donnez-en le prix aux pauvres, venez et suivez-moi, » il montre que l'homme, s'il veut et s'il suit ses commandements, peut être parfait. A. Oh! vraiment, le terrible coup dont vous m'avez frappé! Je n'y ai vu que du feu! Mais pourtant, par cela même qu'il dit : « Si vous voulez être parfait, » il s'adresse à celui qui ne peut pas, bien plus à celui qui ne veut pas, et c'est pour cela qu'il ne peut pas. Mais vous, citez-moi quelqu'un qui ait voulu et qui ait pu; car c'est là votre promesse. C. Et quelle nécessité m'oblige de citer ceux qui ont été parfaits, lorsqu'il est évident qu'on peut être parfait, puisque le Sauveur a dit à un homme et à tous en lui : « Si vous voulez être parfait? » A. Vous

tes opera, divites esse desiderint; imo cum non sibi, sed aliis divites fuerint, et dispensatores magis Dei, quam divites appellandi sint. Sed nobis Evangelica perfectio requirenda est, in qua præcipitur : « Si vis perfectus esse, vende et vende omnia que habes, et da pauperibus, et veni, sequere me. » *Math. xx, 21.*

41. *Respondet objectioni ex Domini sententia. Dicitur exemplum de Job, Zacharia et Elisabeth.* — C. Dum nescis, proprio captus es laqueo. A. Quoniam modo? A. Ex sententia Domini asseris posse hominem esse perfectum. Quando enim dicit : « Si vis perfectus esse, vende omnia que habes, et da pauperibus, et veni, sequere me, » ostendit hominem, si voluerit, et fecerit que precepta sunt, posse esse perfectum. A. Validissimo quidem pugno me percussisti, ita ut caligo mihi ante oculos obversari cœperit; sed tamen hoc ipsum quod dicit : « Si vis perfectus esse, » ei dicitur, qui non potuit, imo noluit, et idcirco non potuit. Tu autem ostende mihi, qui et voluerit et poterit, quod nunc pollicitus es. C. Quæ enim me cogit necessitas ostendere, qui perfecti fuerint, cum perspicuum sit posse esse perfectos, ex eo quod unum a Salvatore sit dictum, et per unum omnibus,

tergiverse, vous ne sortez pas de votre fange. En effet, ou ce qui est possible a été fait, ou si cela n'est jamais arrivé, avouez que c'est impossible.

C. Qu'attendez encore? Votre défaite est dans le témoignage des Écritures. Lisons cent autres textes : n'êtes-vous pas confondu par ceux qui louent Job, et Zacharie et Elisabeth? Si je ne me trompe, le livre de Job s'exprime ainsi : « Il y avait un homme du nom de Job dans le pays de Hus, homme véridique, sans reproche, véritable adorateur de Dieu, s'abstenant de toute action mauvaise. » *Job. i, 1. sec. lxx.* Et encore : « Quel est celui qui accuse le juste sans péché et condamne ses paroles par ignorance. » Et dans l'Évangile selon saint Luc : « Dans les jours d'Hérode, roi de Judée, il y eut un prêtre nommé Zacharie, du sang d'Abia, et sa femme descendait des filles d'Aaron, et elle avait nom Elisabeth. Et tous deux étaient justes devant Dieu, marchant dans tous les commandements du Seigneur, sans aucune plainte. » *Luc. i, 3. seqq.* Je pense que Job, qui était un véritable adorateur de Dieu, sans tache et sans reproche, et les autres qui marchaient dans tous les commandements du Seigneur, étant justes devant Dieu, étaient exempts de péché, et ne manquaient d'aucun des éléments qui constituent la justice. A. Vous citez des textes qu'il ne faut pas exagérer, pliquez par d'autres passages de l'Écriture, mais qui ont leur commentaire à côté d'eux. Job,

« si vis esse perfectus? » A. Tergiversaris : in eodem lato hæsitas. Aut enim quod potest fieri, aliquando factum est : aut si nunquam factum est, fieri non posse concedo.

42. C. Quid ultra differo? Scripturarum auctoritate vincendus es. Ut cætera intermittam, nonne his duobus testimoniis tibi imponitur silentium, in quibus Job et Zacharias, Elisabethque laudantur? Nisi enim fallor, in Job ita scriptum est : « Homo quidam erat in regione Auzitide (al. Hus), nomine Job, et erat homo ille verax et sine crimine, verus Dei cultor, abstinens se ab omni re mala. » *Job. i, 1. sec. LXX.* Et iterum : « Quis est qui arguit justum sine peccato, et loquitur verbis suis perignorantiam? » In Evangelio quoque secundum Lucam : « Fuit in diebus Herodis regis Judee sacerdos quidam nomine Zacharias, de vice Abia, et uxor illi de silabus Aaron, et nomen illius Elisabeth. Erant autem ambo justi ante Deum, incedentes in omnibus mandatis et justificationibus Domini, sine querela. » *Luc. i, 5. seqq.* Si verus Dei cultor est, et immaculatus, ac sine crimine : et qui ambulabat in cunctis justificationibus Domini, justi sunt in conspectu ejus, puto quod peccato careant, et nulla re indigeant,

après avoir été couvert de plaies, appelle Dieu en jugement et dit évidemment beaucoup de choses contraires à la morale divine : « Plût au ciel qu'il y eût un juge entre l'homme et Dieu, comme il y en a un entre un homme et son semblable! » *Job. xvi, 22.* Et encore : « Quoique je sois juste et sans reproche, il trouvera que j'ai dit des choses impies et que je suis pervers; blanc comme la neige et avec des mains pures, votre œil, Seigneur, me trouvera couvert de souillures. Mon vêtement lui-même a horreur de moi, » *Job. ix, 20, 21.* Quant à Zacharie, il dit, quand l'ange lui promettait la naissance d'un fils : « Comment connaîtrai-je ceci? car je suis vieux, et ma femme est avancée en âge; » paroles pour lesquelles il est aussitôt condamné au silence : « Et voilà que tu seras muet, et tu ne pourras parler jusqu'au jour où ces choses arriveront, parce que tu n'as point cru à mes paroles, qui seront accomplies en leur temps. » *Luc. i, 48, 20.* Par là, il est clair que les justes sont dits être sans tache; mais que, si la négligence les gagne, ils peuvent succomber, et que l'homme est sans cesse dans l'alternative, ou de tomber du faite des vertus dans le vice, ou de monter de l'abîme des vices au faite des vertus. Il n'est jamais dans une sécurité parfaite, et toujours au milieu du calme il redoute le naufrage. C'est en cela même que l'homme ne peut se dire impeccable, selon le mot de Salomon :

que ad justitiam pertinet. A. Proposuisti testimonia que non de alterius Scriptura loco, sed de propriis libris absoluta sunt. Nam et Job postquam percussus est plaga, multa adversus Dei sententiam, provocans eum ad judicium, dixisse convincitur : « Atque utinam sic judicaretur vir cum Deo, quomodo judicaretur filius hominis cum collega suo! » *Job. xvi, 22.* Et iterum : « Quis mihi tribuit auditorem, ut desiderium meum omnipotens audiat, et liberum scribat ipso qui judicat? » *Job. xxxi, 35.* Et rursum : « Si enim fuero justus, os meum impia loquetur, et si absque crimine, pravus inveniar; et si purificatus nive et lotus manibus, satis me sorde tinxisti. Execreratum est me vestimentum meum. » *Job. ix, 20, 21.* Et de Zacharia scriptum est quod, Angelo nativitatem filii pollicente, dixerit : « Unde hoc sciam? Ego enim sum senex, et uxor mea processit in diebus suis; » ob que statim silentio condemnatur : « Eris tacens et loqui non poteris usque ad diem, quo vent hæc, quia non creditisti verbis meis que implentur in tempore suo. » *Luc. i, 48, 20.* Ex quo patet hæc, quod justus quidem et immaculatus dicitur; sed si negligentia subrepsit, posse concideri, et semper hominem in medio loco positum, ut et de virtutum culmine ad vicia delabatur, et de vitis ascendat ad sublimia; et nunquam eum esse securum, sed sem-

« Il n'y a pas sur terre un homme juste, pratiquant le bien, qui ne pêche pas. » *Ecc. vii, 21.* De même au livre des Rois : « Il n'y a pas d'homme qui ne pêche point. » *III Reg. viii, 46.* Et le bienheureux David : « Qui comprend, dit-il, le péché? Rendez-moi pur à mes yeux, épargnez le regard d'autrui à votre serviteur. » *Psal. xvm, 13.* Et encore : « N'entrez pas en jugement avec votre serviteur, parce qu'il n'y a pas de vivant qui puisse être juste à vos yeux. » *Psal. cxlii, 2.* L'Écriture sainte est pleine de passages semblables.

*Autre argument pris de l'Évangile de S. Jean.* — C. Que répondrez-vous à l'exemple que propose S. Jean : « Nous savons que quiconque est né de Dieu ne commet point de péché, parce que la semence de Dieu le conserve et empêche que l'esprit malin le touche. Nous savons que nous sommes nés de Dieu, et que le monde entier est sujet aux attaques du démon, » *I Joan. iii, 9.* A. Je vous opposerai vos propres armes : en suivant votre interprétation, l'Épître de S. Jean se contredirait elle-même à bref délai. Si celui qui est né de Dieu ne commet point de péché, parce que la semence de Dieu demeure en lui; s'il ne peut pécher, parce qu'il est enfant de Dieu, par quelle logique est-il écrit au même endroit : « Si nous disons que nous sommes sans péché, nous nous séduisons nous-mêmes, et la vérité n'est point en nous? » *Joan. i, 8.* La

per metuere in tranquillitate naufragium : ac per hoc hominem sine peccato esse non posse, dicente Salomone : « Non est homo justus super terram, qui faciat bonum, et non peccet. » *Ecc. vii, 21.* Et eodem in Regum libro : « Neque enim est homo qui non peccet. » *III Reg. viii, 46.* Ac beato David : « Delicta quis intelligit? ab oculis meis manda me et ab alienis parce servo tuo. » *Psal. xvm, 13.* Et iterum : « Ne intres in iudicium cum servo tuo, quia non justificabitur in conspectu tuo omnis vivens. » *Psal. cxlii, 2.* Et multa alia quibus Scriptura sancte plena sunt.

13. *Explodit argumentum ex Evangelio Joannis.* — C. Quid ergo respondebis ad illud exemplum quod ponit Evangelista Joannes : « Scimus quod omnis qui natus est ex Deo, non peccat; sed generatio Dei conservat eum, et malignus non tangit eum. Scimus quoniam ex Deo sumus, et mandata totius in maligno posuimus est. » *I Joan. iii, 9.* A. Par pari referam, et parvam Evangeliste Epistolam, secundum senem tuum docebo si esse contrarium. Si enim omnis qui natus est ex Deo, peccatum non facit : quoniam semen ejus manet in eo, et non potest peccare, quia ex Deo natus est, qua consequentia idem in eodem loco sequitur : « Si dixerimus quoniam peccatum non habemus, ipsi nos seducimus, et veritas in no-

raison vous échappe, vous hésitez, vous vous troublez. Ecoutez le même Évangéliste : « Mais si nous confessons nos péchés, il est fidèle et juste pour nous les remettre, et pour nous purifier de toute iniquité. » *Ibid.* 9. Nous sommes donc justes, quand nous nous avouons pécheurs, et notre justice résulte, non pas de notre propre mérite, mais de la miséricorde divine, selon le mot de la sainte Écriture : « Le juste est son propre accusateur dès sa première parole. » *Prov.* xviii, 17. Et ailleurs : « Confessez vos péchés, afin d'être justifié. » *Isaï.* xliii, 26, sec. lxx. « Mais Dieu a tout renfermé dans le péché, afin d'être miséricordieux envers tous. » *Galat.* iii, 22. Le comble de la justice pour l'homme, c'est de penser que tout ce qu'il peut avoir de vertu ne lui appartient pas, mais est un don de Dieu ; ainsi, celui qui est né de Dieu ne pèche pas tant que la semence de Dieu demeure en lui, et il ne peut pas pécher, parce qu'il est enfant de Dieu ; mais parce que dans le champ du Seigneur, *Matth.* xiii, pendant le sommeil du père de famille, l'ennemi répand l'ivraie, et sème nocturne, mêle au blé la mauvaise herbe et la talle avoine stérile, nous devons trembler devant cette parabole du père de famille de l'Évangile, qui fait arracher l'ivraie, et réserver la paille pour l'enfermer dans son grenier, disperse la paille au vent et l'abandonne au feu qui la dévore. Aussi Jérémie a-t-il écrit : « Qu'y a-t-il de commun entre la paille et le froment, dit le Seigneur ? »

bis non est ? » *I Joan.* i, 8. Ignoras rationem, hesitas et que torbaris. Audi eundem Evangelistam : « Si confiteatur peccata nostra, fidelis et justus est, ut dimittat nobis peccata nostra, et mundet nos ab omni iniquitate. » *Ibid.* 9. Tunc ergo justus sumus, quando nos peccatores fatemur, et justitia nostra non ex proprio merito, sed ex Dei consistit misericordia, dicente sancta Scriptura : « Justus accusator sui est in principio sermonis. » *Prov.* xviii, 17. Et in alio loco : « Die tibi peccata tua, ut justificeris. » *Isaï.* xliii, 26, sec. lxx. « Concluserunt enim Deus omnia sub peccato, ut omnibus miseretur. » *Galat.* iii, 22. Et hæc hominis summa est justitia, quicquid poterit habere virtutis, non solum putare esse, sed Dominum qui largitus est. Qui ergo natus est ex Deo, non peccat, quando semet Dei manet in eo, et non potest peccare, quia ex Deo natus est, sed qui in evo Dominico, *Matth.* xiii, dormiente patrifamilias, inimicus homo zizaniam supersemitat, et frumento bono, dum nescimus, solium avenale sterilem eator nocturnum introrsit : ideo parabola ista Evangelicæ patrifamilias formidanda, palces ventorum flatibus dispergendas et urendas ignibus derelinquit. Unde et in Jeremia scriptum legitimus : « Quid paleis ad frumentum,

*Jerem.* xxiii, 28. A la consommation des temps, la paille est séparée du froment. Cela prouve que, pendant que nous sommes dans ce corps mortel, nous sommes mêlés au bon grain. Vous m'objecterez qu'il est dit : « Il ne peut pécher, parce qu'il est enfant de Dieu. » Je réponds : On serait la récompense de la volonté, s'il ne pouvait pécher ? En effet, s'il ne pèche pas parce qu'il ne le peut pas, le libre arbitre disparaît, et il ne dépend pas de nous de ne pas pécher, mais c'est un privilège de notre nature.

Deux autres exemples pris de l'Ancien et du Nouveau Testament. — C. Je vous ai proposé des points faciles, pour vous amener à d'autres plus délicats. Que diriez-vous ici, où, quelque ingénieux que vous soyez, vous ne pourriez invoquer aucun artifice ? J'invoquerai d'abord l'Ancien, puis le Nouveau Testament. Moïse est la clé de l'Ancien Testament ; Notre-Seigneur et Sauveur, du Nouveau. Moïse dit au peuple : « Soyez parfaits en présence du Seigneur votre Dieu ; » *Deut.* xviii, 13 ; et le Sauveur aux Apôtres : « Soyez parfaits comme votre Père céleste est parfait. » *Matth.* v, 48. Ou il est possible à ceux qui entendent ces paroles de faire ce que Moïse et Notre-Seigneur leur commandent, ou, si cela leur est impossible, il n'y a pas de leur faute, puisqu'ils ne peuvent obéir, mais de la faute de celui qui commande des choses impossibles ? A. Ce passage, pour les ignorants et pour ceux que la méditation et l'usage n'ont pas conduits à la

mentis tuae prima fronte blandiri. Ceterum discussus facile solvitur. Et cum testimonia Scripturarum aliis comparaveris testimonio, ne sibi Spiritus sanctus pro qualitate locorum et temporum videatur esse contrarius, secundum illud quod scriptum est : « Abyssus abyssum invocat in voce cataractarum tuarum. » *Ps.* xli, 8, tunc veritas apparet, hoc est, Christum possibilem invocantem : « Estote perfecti sicut Pater vester cælestis perfectus est, » et tamen Apostolos non fuisse perfectos. C. Non dico quid Apostoli fecerint, sed quid Christus præcepit. Neque enim culpa imperantis est, sed horum qui audierunt imperium, quod utique potuisse fieri ex justitia ejus qui imperabat, agnoscerit. A. Pulchre. Nolo ergo mihi dicas posse hominem sine peccato esse si velit ; sed posse hominem id esse quod Apostoli non fuerunt. C. Tam stultum me putas, ut adeam hoc loqui ? A. Licet non loquaris ; tamen ex propositione tua, ipsa consequentia et rerum ordine invitè hoc loqueris. Si enim potest esse homo sine peccato, quod Apostolos non fuisse perfectum est, posset esse super Apostolos homo ; ut taceam de Patriarchis et Prophetis, quorum in lege non fuit perfecta justitia, secundum illud Apostoli : « Omnes

enim peccaverunt, et indigent gloria Dei ; justificati gratis per Dei gratiam, per (al. ad. ipsius) redemptionem que est in Christo Jesu ; quem proposuit Deus propitiatorum. » *Rom.* m, 23, 24.

45. *Opposit testimonium Pauli ad Philipp.* — C. Hæc argumentatio tortuosa est, Ecclesiasticam simplicitatem inter philosophorum spinea concludens. Quid Aristoteli et Paulo ? Quid Platoni et Petro ? Ut ille enim princeps philosophorum, ita hic Apostolorum fuit, super quem Ecclesia Domini stabilis mole fundata est, que nec impetu fluminis, nec ulla tempestate concutitur. A. Rhetoricarum, et dum multi obijcis philosophiam, ad Oratorum castra transcendis. Verum audi quid idem dicat Orator tuus : « Desino communibus locis ; domi nobis ista nascuntur. » *Cic. iv Acad. Quest. C.* Nulla hic disceptatio est, nullus Orator tuorum, quorum definitio est, dicere ad persuadendum accommodata, sed parum puro sermone quarimus veritatem : Aut Dominum non impossibile præcepisse, ut sint in culpa qui possibilia non fecerint ; aut si non possunt fieri, non eos qui impossibilia non faciunt, sed eum qui impossibilia præcepit, quod nefas dicit, convinci injustitiam. A. Video te contra mores tuos vehementer

par sa grâce, par la rédemption qu'ils ont en Jésus-Christ, que Dieu a proposé pour être la victime de propitiation. » *Rom.* m, 23, 24.

Il invoque le témoignage de Paul aux Philippéens. — C. Argumentation tortuosa, mêlant la simple vérité catholique aux épines de la philosophie. Qu'y a-t-il de commun entre Aristote et Paul, entre Platon et Pierre ? Si Platon a été le prince des philosophes, Pierre a été le prince des Apôtres, et c'est sur lui, roc inébranlable, qu'a été fondée l'Eglise de Dieu, qu'aueun choc des flots, aucune tempête ne peut renverser. A. Phrase de rhéteur ; vous m'accusez de philosophie, et vous êtes dans le camp des orateurs. Mais écoutez un mot du plus grand de tous : « Quittez les lieux communs ; notez demeure en est parée. » *Cic. iv Acad. Quest. C.* Il n'y a, dans mes paroles, aucune prétention à l'éloquence, à la redondance oratoire, s'accommodant, d'après la définition, au désir de persuader ; mais nous cherchons la vérité pure en un simple langage. Ou Notre-Seigneur n'a pas fait un commandement impraticable, et il y a faute de la part de ceux qui ne l'ont pas rempli, puisqu'il était possible ; ou bien, si le commandement était impraticable, ceux qui ne l'ont pas suivi ne seraient pas en faute, mais celui qui a prescrit l'impossible serait convaincu d'injustice, ce qu'on ne peut dire sans blasphème. A. Je vous vois violemment agité, contre vos habitudes, et je cesse d'argumenter, pour vous demander

nium peccaverunt, et indigent gloria Dei ; justificati gratis per Dei gratiam, per (al. ad. ipsius) redemptionem que est in Christo Jesu ; quem proposuit Deus propitiatorum. » *Rom.* m, 23, 24.

45. *Opposit testimonium Pauli ad Philipp.* — C. Hæc argumentatio tortuosa est, Ecclesiasticam simplicitatem inter philosophorum spinea concludens. Quid Aristoteli et Paulo ? Quid Platoni et Petro ? Ut ille enim princeps philosophorum, ita hic Apostolorum fuit, super quem Ecclesia Domini stabilis mole fundata est, que nec impetu fluminis, nec ulla tempestate concutitur. A. Rhetoricarum, et dum multi obijcis philosophiam, ad Oratorum castra transcendis. Verum audi quid idem dicat Orator tuus : « Desino communibus locis ; domi nobis ista nascuntur. » *Cic. iv Acad. Quest. C.* Nulla hic disceptatio est, nullus Orator tuorum, quorum definitio est, dicere ad persuadendum accommodata, sed parum puro sermone quarimus veritatem : Aut Dominum non impossibile præcepisse, ut sint in culpa qui possibilia non fecerint ; aut si non possunt fieri, non eos qui impossibilia non faciunt, sed eum qui impossibilia præcepit, quod nefas dicit, convinci injustitiam. A. Video te contra mores tuos vehementer

voire sentiment sur le passage suivant, que l'Apôtre écrit aux Philippiens : « Non que j'aie déjà atteint jusque-là, ou que je sois déjà parfait ; mais je poursuis ma course, pour tâcher de parvenir où Jésus-Christ m'a destiné en me prenant. Non, mes Frères, je ne pense point être encore arrivé au but ; mais tout ce que je prétends, c'est qu'oubliant ce qui est derrière moi, et m'avancant vers ce qui est devant moi, je m'efforce d'atteindre le but, pour remporter le prix auquel Dieu m'a appelé d'en haut, par Jésus-Christ. Nous donc qui sommes parfaits, soyons dans ce sentiment, et, si vous avez d'autres pensées, Dieu vous éclairera sur cela même. » *Philipp. m, 12, seqq.*, et le reste, que vous connaissez assurément et que nous ne disons pas pour être brof. Il dit qu'il n'est point parvenu au terme, qu'il n'est point parfait, mais qu'à l'instar de l'arbalétrier, il dirige toutes ses flèches vers le but assigné, que la langue grecque appelle significativement *επισηρ* (cible), de peur que la flèche s'égarant ailleurs, ne prouve la maladresse du tireur. Il assure qu'il oublie complètement ce qui est derrière lui, et qu'il s'avance sans cesse vers ce qui est devant lui, nous enseignant par là qu'il faut passer outre aux progrès accomplis pour aspirer à de nouveaux progrès, en sorte qu'en cherchant plus haut et mieux, nous serons convaincus demain de l'imperfection de ce qui nous semble parfait aujourd'hui. S'élevant de degré en degré, sans jamais s'ar-

reter, il poursuit toujours sa course et nous montre l'imperfection de ce que nous croyions parfait, la vraie perfection et la vraie justice ne s'alliant qu'aux seules vertus divines. « Je m'efforce, dit-il, d'atteindre le but, pour remporter le prix auquel Dieu m'a appelé d'en haut par Jésus-Christ. » O apôtre Paul, je ne suis qu'un misérable pécheur, mais j'avoue mon indignité ; faites-moi grâce, si j'ose vous interroger. Vous n'avez point encore, dites-vous, atteint jusque-là, vous n'avez pas touché le but, et vous n'êtes pas encore parfait ; mais, oubliant sans cesse ce qui est derrière vous, vous vous avancez vers ce qui est devant, pour tâcher d'être près du terme au jour de la résurrection et de recevoir le prix auquel Dieu vous a appelé d'en haut. D'où vient que vous ajoutez aussitôt : « Nous qui sommes parfaits, nous savons » ou « sachons ? » N'y a-t-il pas contradiction en vos paroles, et comment savons-nous que nous sommes parfaits ? que nous avons atteint le but, quand nous ne l'avons pas atteint ? que nous avons reçu le prix, quand nous ne l'avons pas reçu ? que nous sommes parfaits, quand nous ne le sommes pas encore ? Que savons-nous donc, que devons-nous savoir, nous qui ne sommes point parfaits ? Nous devons avouer notre imperfection, et que nous n'avons encore ni atteint le but, ni reçu le prix. La vraie sagesse pour l'homme consiste à savoir qu'il est imparfait, et que, chez tous les justes, en cette vie, la perfection est, pour ainsi dire, imparfaite.

per in cursu est, imperfectum doceat, quod homines putabamus esse perfectum : solumque perfectionem et veram justitiam, Dei tantum virtutibus coaptandam. « Secundum propositum, inquit, persequor ad brevium supernæ vocationis Dei in Christo Jesu. O apostole Paul, ignosce mihi quasi hominulo mea vita confitenti, si audacter interrogem. Dicis te necdum accepisse, et necdum comprehendisse, et necdum esse perfectum, et præteritorum semper oblivisci, et ad priora te extendi, si quo modo possis occurrere in resurrectione mortuorum, et consequi brevium supernæ vocationis. Et quomodo statim infers : « Quotquot ergo perfecti (s. ad. sumus), hoc sapiamus, » sive « sapiamus ? » diversæ enim sunt exemplaria : et quid sapiamus, si sapiamus, nos esse perfectos ? comprehendisse quod non comprehendimus, accepisse quod non accipimus esse perfectos qui nondum perfecti sumus. Quid ergo sapiamus, imo quid sapere debemus qui perfecti non sumus ? Imperfectos esse confiteri, e necdum comprehendisse, necdum accepisse. Ille xpi hominis vera sapientia, imperfectum esse se nosse ; atque, ut ita loquar, enucleorum in carne justorum imperfecta perfectio est. Unde et in Pro-

Aussi lisons-nous dans les Proverbes : « Appliquons-nous à comprendre la vraie justice. » *Prov. 1, 3, sec. LXX.* S'il n'y avait pas une fausse justice, celle de Dieu ne serait jamais qualifiée de vraie justice. Et l'Apôtre, au même passage, continue : « Si vous avez d'autres pensées, Dieu vous éclairera sur cela même. » *Philipp. m, 15.* Chose étonnante ! lui qui vient de dire : « Non que j'aie déjà atteint jusque-là, ou que je sois déjà parfait ; » ce vase d'élection qui, dans la confiance que Jésus-Christ habitait en lui, a osé prononcer ces mots : « Cherchez-vous à mettre à l'épreuve Jésus-Christ qui parle en moi ? » *II, Corinth. xiii*, et qui pourtant avoue sans détours qu'il n'est point parfait ; maintenant ce qu'il se refusait à lui-même individuellement, il l'accorde à la foule et à lui-même qu'il mêle aux autres : « Nous tous qui sommes parfaits, dit-il, sachons. » La raison de ces paroles, il la donne dans ce qui suit. Nous qui voulons être parfaits selon la petite mesure de la fragilité humaine, dit-il, sachons que nous n'avons pas encore reçu le prix, que nous n'avons pas atteint le but, que nous ne sommes pas encore parfaits. Et parce que nous ne sommes pas encore parfaits, et que nous pensons peut-être autrement que n'exige la vraie et parfaite perfection, si nous pensons et si nous comprenons autrement que ne le comporte la science de Dieu, Dieu nous éclairera sur cela même, afin que nous fassions entendre la prière de David : « Otez le voile qui est sur mes yeux, et je considérerai les merveilles

qui sont enfermées dans votre Loi. » *Psal. cxviii, 18.*  
*Double perfection et double justice.* — Par là, il est manifeste que l'Écriture parle de deux sortes de perfection, de justice, de crainte. La perfection, la vérité, la justice parfaites, et la crainte qui est le commencement de la sagesse, s'unissant aux vertus divines ; au contraire, la perfection à laquelle peut prétendre, non-seulement l'homme, mais aussi toute créature, et qui se mesure à notre faiblesse, selon cette parole du Psalmiste : « Nul homme vivant ne sera trouvé juste devant le Seigneur. » *Psal. cxlii, 2*, est cette justice qui est appelée parfaite, non point par comparaison avec celle de Dieu, mais parce qu'elle connaît Dieu. C'est ainsi que Job, Zacharie, Elisabeth ont été appelés justes selon la justice qui peut quelquefois se changer en iniquité, et non point selon la justice immuable, dont il est écrit : « Je suis Dieu, et je ne change pas. » *Malach. m, 6.* C'est pourquoi l'Apôtre écrit ailleurs : « Et cette gloire même n'est point une véritable gloire, si on la compare avec la sublimité de l'autre. » *II Corinth. m, 10*, c'est-à-dire que la justice selon la Loi comparée à la grâce de l'Évangile, ne semble pas être une justice. « En effet, dit-il, si le ministre qui devait finir a été glorieux, celui qui durera toujours doit l'être beaucoup plus. » *Ibid. n.* Et encore : « Ce que nous avons maintenant de science et de prophétie est très-imparfait ; mais lorsque nous serons dans l'état parfait, tout ce qui est imparfait sera aboli. »

verbiis legimus : « Ad intelligendam justitiam veram. » *Prov. 1, 3, sec. LXX.* Nisi enim esset et falsa justitia, nunquam Dei vera justitia diceretur. Et in eodem Apostoli loco sequitur : « Et si quid aliter sentitis, et hoc vobis Deus revelabit. » *Phil. m, 15.* Rom novam audio, qui paulo ante dicebat : « Non quia jam cecepi, aut jam perfectus sum, » et vas electionis, qui pro confidentia habitantis in se Christi audent loqui : « An experimentum queritis ejus, qui in me loquitur Christus ? » *II Corinth. xiii, 3*, et tamen simpliciter fatebatur se non esse perfectum ; nunc quod sibi proprie deagabatur, mittit in turbam, jungitque se cum ceteris, et ait : « Quotquot ergo perfecti, hoc sapiamus. » Sed quia ratione hoc dixerit, exponit in sequentibus. Hoc inquit, sapiamus, qui volumus secundam humanæ fragilitatis modulum esse perfecti, necdum nos accepisse, necdum comprehendisse, necdum esse perfectos. Et quia necdum perfecti sumus, et forsitan aliter sapiamus, quam poscit vera et perfecta perfectio : si quid aliter sapiamus, et aliter intelligimus, quam Dei habet scientia ; et hoc vobis Deus revelabit, ut precetur cum David, atque dicamus : « Re-

vela oculos meos, et considerabo mirabilia de Legem tua. » *Ps. cxviii, 18.*

15. *Duplex perfectio, et justitia.* — Ex quo perspicuum est dans in Scripturis sanctis esse perfectiones, duasque justitias, et duos timores. Primam perfectionem et comparabilem veritatem perfectam, que justitiam, et timorem ; secundam autem, que non solum hominibus, sed et omni creatura competit, et fragilitati nostræ, juxta illud quod in Psalmis dicitur : « Non justificabitur in conspectu tuo omnis vivens ; » *Ps. cxvii, 2* ; eam justitiam, que non comparatione, sed Dei scientia, dicitur esse perfecta. Job quoque et Zacharias et Elisabeth justitiam suam, secundam eam justitiam, que possit in injustitiam aliquando mutari, et non secundam illam, que nunquam mutari potest, de qua dicitur : « Ergo Deus, et non mutator. » *Malach. m, 6.* Et hoc est quod fecit. Et quia necdum perfecti sumus, et forsitan aliter sapiamus, quam poscit vera et perfecta perfectio : si quid aliter sapiamus, et aliter intelligimus, quam Dei habet scientia ; et hoc vobis Deus revelabit, ut precetur cum David, atque dicamus : « Re-